

Compte-Rendu de la Réunion du Conseil Municipal du 24 Novembre 2021

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire le vendredi 24 Novembre 2021 à 19H à la Mairie de Saint-Agnan en Morvan en salle du Conseil dans le respect des gestes barrières en vigueur, a délibéré sur les points à l'ordre du jour.

Conseillers Municipaux en exercice : 11

Présents : 10

Absent : Maud MARTIN

Pouvoir : Michel LOISON à Orane PROFIT

Président de séance : Georges FLECQ

Secrétaire de séance : Orane PROFIT

Début de séance : 19H

POINT SUR LES TRAVAUX exécutés, en cours et ceux à budgéter sur 2022 ; DCE 2020-2021-DETR 2021-DETR 2022

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Angélique BERNARD, secrétaire en charge de passer les écritures, qui commente les tableaux qu'elle a remis à chacun des élus, savoir, la situation des Dépenses et Recettes de Fonctionnement du 01/01/2021 au 31/01/2022, ainsi que la situation des Dépenses et Recettes d'Investissement pour la même période.

Les élus prennent connaissance des documents qui leur ont été remis et après avoir entendu les commentaires de Madame Angélique Bernard, sont satisfaits des explications qu'elle leur a fournies puisqu'aucune observation particulière n'est formulée.

TRANSFERT AU SIEEEN DE LA COMPETENCE « Infrastructures de Recharge des Véhicules Electriques »

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ses membres présents et représentés, de transférer au SIEEEN cette compétence moyennant une participation financière d'équipement au compte 204 des collectivités selon les modalités et le plan d'installation tels qu'ils auront été validés.

Deux délégués membres du Conseil Municipal seront désignés.

CHOIX ET COMMANDE DES APPAREILS ET ELEMENTS pour aménager l'office

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés vote une enveloppe de principe de 12.000 euros pour acquérir les appareils et éléments qui lui sont présentés pour aménager l'office.

Il reste à se faire confirmer auprès de l'installateur que l'ampérage est compatible avec la puissance des plaques et du four électrique.

Dans la négative, nous serons contraints de revenir sur le choix de l'étuve qui d'après l'installateur fait également « cuisson »

MISE EN VENTE DES ANCIENNES TABLES D'ECOLIER

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur la vente des anciennes tables d'écolier et sur la fixation du prix.

Il est décidé de proposer la vente des dites tables en priorité aux habitants de Saint-Agnan qui auront à se prononcer au plus tard le 31 Décembre 2021 ; le prix est arrêté à 50 euros l'unité étant précisé qu'un habitant

de la commune pourra faire l'acquisition d'une deuxième table pour le prix de 80 euros.

A compter du 1^{er} Janvier 2022, les tables seront mises en vente au prix de 100 euros par publicité aux communes voisines et dans les journaux d'annonces.

A l'unanimité de ses membres présents et représentés, le Conseil Municipal entérine chacune de ces dispositions.

INSTRUCTION DES AUTORISATIONS ET ACTES D'URBANISME

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la modification des tarifs d'instruction des autorisations et actes d'urbanisme pratiqués par Nièvre Ingénierie et soumet à l'approbation du Conseil Municipal l'Avenant à la Convention en date du 27 Novembre 2020 relative à l'instruction des actes d'urbanisme à compter du 1^{er} Janvier 2019 entre la commune de Saint-Agnan et Nièvre Ingénierie.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de ses membres présents et représentés les nouveaux tarifs proposés dans l'avenant à la convention et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer ledit avenant ainsi que tous les documents afférents.

AMENAGEMENT DE LA PLACE DE SAINT-AGNAN ET DE SES ABORDS DANS LE CADRE D'UN LARGE PROJET D'ATTRACTIVITE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de son intention d'aménager la Place de Saint-Agnan et de ses abords et qu'il entend solliciter pour la réalisation de ce projet d'une part, le bureau d'Etudes « REALITES » qui intervient actuellement à la demande du Département dans la nouvelle réglementation sur les boisements et d'autre part l'Agence technique Départementale NIEVRE INGENIERIE qui dispose d'un service dédié.

A l'unanimité de ses membres présents et représentés le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire d'obtenir de ces deux organismes un chiffrage des devis d'étude d'aménagement pour les présenter à une prochaine réunion.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire rappelle qu'une aide de 150 € a été versée par la commune de Saint-Agnan à une famille de la commune dont l'enfant est solarisé à l'Ecole Primaire de Montsauche au titre de sa participation au voyage scolaire 2022.

Il rappelle encore qu'une motion a été votée exigeant le retrait immédiat de la contribution complémentaire des communes propriétaires de forêts au financement de l'ONF et exigeant la révision complète du projet de contrat Etat/ONF 2021-2025.

Les habitants ainsi que les entreprises sont invités à une cérémonie qui se tiendra en janvier 2022 au cours de laquelle Monsieur le Maire présentera ses vœux ; la date vous sera communiquée en temps utile.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire lève la séance à 21H20

Fait à Saint-Agnan le 29 Novembre 2021

